

Projet de compte rendu
Réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif
31 mars 2021

Participants

D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général
D^r Harsh Vardhan (Inde), Président du Conseil exécutif
D^r Ahmed Mohammed Al Saidi (Oman), Vice-Président
D^r Patrick Amoth (Kenya), Vice-Président
M. Björn Kümmel (Allemagne), Vice-Président
D^{re} Amelia Afuha'amango Tu'ipulotu (Tonga), Rapporteuse

Observateurs

M. Luis Erick Gudiel Pineda (Guatemala), Coordonnateur régional pour la Région des Amériques
M^{me} Cathrine Dammen (Norvège), Coordonnatrice régionale pour la Région européenne
M^{me} Meutia Hasan (Indonésie), Coordonnatrice régionale pour la Région de l'Asie du Sud-Est
M. Jose Acacio (Australie), Coordonnateur régional pour la Région du Pacifique occidental

Secrétariat

M^{me} Jane Ellison, Directrice exécutive, Relations extérieures et gouvernance
D^{re} Catharina Boehme, Cheffe de cabinet
D^r Timothy Armstrong, Directeur, Organes directeurs (GBS)
M. Nicolas Ashforth, Éditeur principal, GBS
M^{me} Denise Cipriott, Chargée de la documentation, Gouvernance, GBS
M^{me} Patricia Durand-Stimpson, Assistante du protocole, GBS
M^{me} Egle Granziera, Juriste principale, Bureau du conseiller juridique
M. Jude Osei, Chef d'unité, Protocole, GBS
M^{me} Gina Veal, Cheffe d'unité, Gouvernance, GBS
M^{me} Laurence Vercammen, Assistante du protocole, GBS
M. Derek Walton, Conseiller juridique

BUT DE LA RÉUNION

1. Le Bureau du Conseil exécutif et le Directeur général se sont réunis le 31 mars 2021 par vidéoconférence. Les personnes suivantes n'ont pas pu assister à la réunion : le quatrième Vice-Président, le D^r Frank Anthony (Guyana) ; le Coordonnateur régional pour la Région africaine, M. Firmin N'Gbeng-Mokoue (République centrafricaine) ; et le Coordonnateur régional pour la Région de la Méditerranée orientale, M. Farhad Mamdouhi (Iran). Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les participants à la réunion examineraient le projet actuel d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-neuvième session du Conseil, qui se tiendra en mai 2021, afin d'établir l'ordre du jour provisoire. Les membres du Bureau seraient par ailleurs invités à examiner une proposition relative à l'organisation d'une retraite pour les membres du Conseil exécutif.

2. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a relevé que les points inscrits à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs étaient de plus en plus nombreux et complexes. Depuis 2015, le nombre de points dont le Secrétariat devait se saisir était passé de 157 à 229. Il a demandé aux membres du Bureau de garder cela à l'esprit au moment d'examiner les propositions d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil. S'agissant de la proposition de retraite, il serait heureux de recevoir l'avis des membres du Bureau, conformément à

la demande formulée par le Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session, tenue en janvier 2021. À cet égard, il conviendrait de décider si la retraite serait organisée en présentiel ou en ligne, et de s'accorder sur les thèmes qui seraient abordés.

3. Dans ses observations liminaires, le Président du Conseil exécutif a suggéré une méthode de travail, qui consistait notamment à demander aux coordonnateurs régionaux de donner leur avis sur la proposition d'organiser une retraite pour les membres du Conseil exécutif, méthode que les membres du Bureau ont approuvée. Sur proposition du Président, les membres du Bureau ont également décidé d'aborder ensemble les points 2 et 3, à savoir : le projet d'ordre du jour provisoire et les propositions d'inscrire des points supplémentaires à cet ordre du jour.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENT QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

4. Le Secrétariat a fait remarquer que la session de mai du Conseil exécutif – qui, en l'occurrence, durerait une seule journée – était généralement axée sur les questions d'administration, de gestion et de gouvernance ; en outre, il était probable qu'une journée entière soit nécessaire pour discuter des points déjà inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif.

5. Le Président a indiqué que six propositions de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour avaient été reçues des États Membres. Toutefois, deux de ces propositions étaient incomplètes, car elles n'étaient pas accompagnées du mémorandum explicatif requis au titre de l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, et une troisième avait été reçue après la date limite du 24 mars. Il a suggéré que les membres du Bureau n'étudient pas les propositions incomplètes ou soumises tardivement, mais qu'ils examinent plutôt une à une les trois propositions soumises conformément au Règlement intérieur. Il a en outre suggéré que, lors de l'examen de chacune des trois propositions, les membres du Bureau choisissent l'une des cinq options ci-après, en recommandant que la proposition soit : 1) inscrite à l'ordre du jour ; 2) fusionnée avec un autre point à l'ordre du jour ; 3) reportée à une session ultérieure ; 4) transmise à un autre organe directeur ; ou 5) rejetée.

6. À l'appui de ce processus, le Secrétariat avait diffusé le modèle demandé lors de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, lequel invitait les membres du Bureau à s'interroger sur plusieurs éléments, notamment à se demander si les propositions portaient sur une question de santé publique de portée mondiale, un nouveau sujet relevant de la compétence de l'OMS, ou un problème représentant une lourde charge pour la santé publique.

7. Dans ce modèle, les membres du Bureau étaient également invités à tenir compte des éléments suivants au moment de formuler leurs recommandations : la dernière fois que le point proposé avait été examiné par les organes directeurs ; toute activité actuellement menée par l'OMS en rapport avec le point proposé ; et l'existence d'exigences en matière d'établissement de rapports en lien avec le point proposé.

8. Étant convenus de suivre ce processus, les membres du Bureau ont examiné les **propositions** ci-après :

- S'agissant des deux nouveaux points que le Secrétariat avait suggéré de regrouper – l'initiative pour la santé mondiale au service de la paix et l'initiative relative à la coalition pour un dispositif de protection universelle de la santé –, tous deux soumis par le Gouvernement omanais. Au cours des débats, ils ont reconnu l'importance et le caractère d'urgence de la première proposition, qui consistait à faire de la santé un pont pour la paix dans les pays touchés par un conflit. Ils étaient toutefois conscients que l'ordre du jour de la session de mai du Conseil, qui se tiendrait sur une journée, était déjà bien chargé. Par ailleurs, ils estimaient qu'en essayant d'examiner une question technique lors de la réunion de mai, qui était généralement consacrée à des questions d'un autre ordre, le Conseil risquait de ne pas accorder l'attention voulue à un sujet d'une aussi grande importance. Les membres du Bureau ont **recommandé** que l'examen des deux points soit **reporté** à la **cent cinquantième session du Conseil**, le premier devant constituer un point distinct de

l'ordre du jour et le second, être intégré aux rapports en cours sur les activités de préparation et de riposte aux urgences de santé publique.

- S'agissant du nouveau point proposé intitulé « Partenariat hébergé sur la santé numérique », soumis par le Gouvernement indien, le Conseiller juridique a rappelé aux membres du Bureau que la politique concernant la participation de l'OMS à des partenariats mondiaux pour la santé et les modalités d'hébergement, approuvée par l'Assemblée de la Santé en 2010 dans la résolution WHA63.10, prévoyait une procédure, représentée par un « arbre de décision », devant être respectée afin qu'une proposition de partenariat soit examinée par le Conseil exécutif. Au titre de cette procédure, il incombait au Directeur général plutôt qu'aux États Membres de soumettre des propositions de partenariat au Conseil exécutif pour examen. Il était donc trop tôt pour que le Conseil exécutif examine la proposition en l'état. Bien qu'ils jugent l'initiative prometteuse, les membres du Bureau, conscients de l'importance qu'il y avait à suivre les procédures de diligence raisonnable établies, ont **recommandé de ne pas inscrire le point proposé à l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif**. Le Directeur général s'est engagé à entamer des discussions avec le Gouvernement indien et d'autres parties intéressées pour un examen plus approfondi. Dans ce cadre, il serait important d'examiner si d'autres options que le partenariat hébergé étaient envisageables.

9. Par conséquent, aucune modification n'était à apporter à l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif.

PROJET DE RETRAITE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

10. Le Président du Conseil exécutif a demandé que les participants s'expriment sur l'idée d'organiser une telle retraite, sur les questions qui devraient y être examinées et sur le moment où elle devrait avoir lieu. Au cours d'une discussion à laquelle les coordonnateurs régionaux ont été invités à participer à titre informel, un consensus s'est dégagé sur l'importance d'organiser une telle retraite, les intervenants soulignant leur impatience de pouvoir se rencontrer physiquement.

Raison d'être

11. Les intervenants ont souligné qu'une retraite pouvait permettre d'apporter d'importantes améliorations au fonctionnement du Conseil exécutif. Elle pouvait conduire à mieux comprendre le rôle du Conseil, à améliorer la participation des membres à titre individuel et à renforcer les interactions entre ceux-ci, ce qui faciliterait une franche collaboration entre le Conseil exécutif et le Secrétariat et une meilleure circulation de l'information.

Lieu

12. Les membres du Bureau ont exprimé leurs remerciements pour l'offre visant à ce que la retraite ait lieu à Oman, bien que les intervenants aient indiqué que cette possibilité ne serait peut-être pas réalisable dans un avenir immédiat.

Calendrier

13. La tenue d'une courte retraite d'une demi-journée avant la session de mai du Conseil exécutif et l'organisation d'une réunion plus longue consacrée aux questions de fond après le mois de juin sont les deux options qui ont recueilli le soutien des participants.

Forme

14. De l'avis général, une retraite tenue avant le mois de mai devrait inévitablement se tenir en ligne.

Participation

15. Comme les membres du Conseil exécutif changeraient lors de la session du Conseil exécutif qui se tiendrait en mai, il a été suggéré que l'organisation d'une retraite avant le mois de mai pourrait permettre d'amorcer le processus. Il était logique de limiter une telle retraite aux membres du Conseil exécutif, car l'objectif était d'améliorer la compréhension mutuelle plutôt que de prendre des décisions. D'autres intervenants ont souligné que les retraites devaient à la fois n'exclure personne et être transparentes. Un certain nombre d'options pour encourager l'inclusion ont été proposées, à savoir : inviter les membres du Conseil dont le mandat venait de s'achever ; organiser des réunions au début et à la fin de la retraite qui seraient ouvertes à une participation plus large ; et tenir des réunions récapitulatives/spéciales ouvertes à d'autres participants que les membres du Conseil. L'importance d'une gestion claire et d'un suivi de tout résultat de la retraite a également été soulignée, tout comme les modalités pour en rendre compte au Conseil exécutif.

Solution proposée

16. Le Directeur général a ensuite présenté une solution proposée. Si elle a lieu avant le mois de mai, la retraite devrait se tenir en ligne, se limiter à une journée au maximum et être proposée aux membres du Conseil uniquement afin d'assurer la richesse et la franchise des discussions. La retraite devrait examiner comment améliorer l'efficacité du Conseil exécutif dans les situations d'urgence, car un Conseil plus actif était au cœur d'une meilleure collaboration entre le Secrétariat et les organes directeurs. La finalité de la retraite n'était pas de prendre des décisions mais plutôt de formuler des recommandations. Au cours de la retraite, l'idée d'un « Conseil exécutif par roulement », selon laquelle chaque session serait organisée par un membre différent du Conseil, pourrait également être envisagée. Une telle initiative contribuerait à une meilleure compréhension mutuelle et à une plus grande interaction entre les membres.

17. Favorable à l'idée d'une retraite en ligne avant la session de mai du Conseil exécutif, le Président a invité le Secrétariat à élaborer les détails d'une solution pratique, adaptée aux circonstances.

PROCHAINES ÉTAPES

18. Le Secrétariat a indiqué qu'à la suite de la réunion en cours, un compte rendu serait établi et distribué aux membres du Bureau pour qu'ils formulent leurs commentaires. L'ordre du jour provisoire serait également distribué à tous les États Membres, à la suite des éventuels ajustements requis en fonction des résultats de la présente réunion, ainsi que l'invitation à assister à la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif et l'ordre du jour provisoire annoté de cette session.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

19. Les membres du Bureau ont été invités à présenter leurs observations finales. La Rapporteuse, s'exprimant en tant que membre du Conseil exécutif, a fait part des remerciements du Gouvernement du Royaume des Tonga au Directeur général pour sa position ferme sur la question de la répartition équitable de ressources rares en faveur des petits États insulaires en développement. Les remerciements sont aussi allés aux partenaires donateurs qui soutiennent le Mécanisme COVAX, lequel a permis de distribuer des vaccins contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) à trois États insulaires. Le Directeur général a remercié les membres du Bureau et le Président du Conseil exécutif pour leur travail au cours de ce qui a été une téléconférence fructueuse ; le Président a ensuite clôturé la réunion.

= = =